



RÉSEAU NATIONAL DE
SURVEILLANCE JEVI



LA SANTÉ DES JARDINS ET ESPACES VÉGÉTALISÉS

Bulletin d'informations des Hauts-de-France

Retrouvez gratuitement ce bulletin sur le site de [FREDON Hauts-de-France](https://www.fredon-hauts-de-france.fr).

N°04 – 18/07/2024

A RETENIR :

ACTUALITÉS :

- Détection du scarabée japonais à la frontière entre la France et la Suisse.

A SURVEILLER ...:

- Jardins ornementaux : pyrale du buis peu active, conditions météorologiques favorables aux maladies.
- Gazons : premiers signalements de fusariose estivale ; infestation de dollar spot assez importante.
- Arbres et arbustes : détection de chenilles processionnaires du chêne.
- Observations ponctuelles : présence de maladies, notamment.
- Auxiliaires : coccinelles, syrphes et pucerons mycosés observés.
- Espèces Exotiques Envahissantes : vigilance vis-à-vis de la gestion de la Berce du Caucase et de l'Ambroisie à feuilles d'armoise.

ZOOM SUR... Le transport des végétaux.

Retrouvez l'ensemble des bulletins parus [sur notre site](#).

REJOIGNEZ LE RÉSEAU D'OBSERVATEURS DU BULLETIN D'INFORMATIONS JEVI

Le contenu des Bulletins d'informations est basé sur les informations issues d'un réseau d'observateurs. La fiabilité de ce bulletin est d'autant plus grande que le nombre d'observations est important.

Rejoignez le réseau et participez à l'enrichissement des Bulletins d'informations JEVI en apprenant à mieux observer vos cultures !

Inscrivez-vous en remplissant le formulaire



Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo



Identifiez les résistances de bioagresseurs à des produits phytopharmaceutiques (PPP)





ACTUALITÉS

Scarabée japonais (*Popillia japonica*)

Des scarabées japonais ont été capturés en juin 2024, en Suisse, non loin de la frontière française.

Popillia japonica est un Organisme de quarantaine prioritaire. Il est présent en Italie et en Suisse mais actuellement absent en France.

Récemment, une fiche a été éditée à l'échelle Européenne afin de favoriser sa détection : [lien](#).



Scarabée japonais (*Popillia japonica*)

Crédits : Steven Katovich



JARDINS ORNEMENTAUX

Buis

Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*)

La chenille de pyrale du buis est actuellement peu présente dans les buissons. L'origine peut être multiple : chez certains observateurs, la lutte biologique a été efficace ; chez d'autres, la pyrale peut être au stade nymphe ou papillon, les chenilles pourraient donc apparaître de nouveau dans quelques semaines ; enfin, certains buis ont pu subir de nombreux dégâts entraînant la mort des buissons - Observations effectuées par le Lycée agricole de la Baie de Somme à Abbeville (80), ainsi que par des particuliers dans le secteur de Aubigny-en-Artois (62).

Lorsque la pression est forte, les dégâts causés par ce ravageur peuvent être impressionnants : la défoliation peut toucher la totalité du buis et détruire plusieurs linéaires de haie en quelques mois.

Afin de prévenir les attaques de pyrale du buis, il est encore possible de mettre en place un piège à phéromones. L'un des objectifs de ce dispositif est d'identifier la période de vol, permettant d'en déduire la période d'éclosion des chenilles.



Chenille et dégâts de pyrale du buis

(Crédits : FREDON HdF)

B

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour ce ravageur.

Il s'agit de la substance active suivante : *Bacillus thuringiensis*.

Retrouvez la liste actualisée des produits de biocontrôle sur le site :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/protéger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

Des informations sur les dégâts occasionnés par ce ravageur, ainsi que sur les méthodes de lutte alternatives aux produits phytopharmaceutiques se trouvent sur le site internet de FREDON Occitanie ([lien](#)). Un podcast réalisé par FREDON France est [disponible ici](#).

Dépérissement du buis (*Cylindrocladium*, *Volutella buxi*)

Des symptômes de la maladie du dépérissement du buis sont apparus dans le parc du Lycée agricole de la Baie de Somme à Abbeville (80). Un buis sur 5 est touché. Les conditions actuelles (humides et douces) sont favorables au développement de ces maladies.

Des informations sur les dégâts et sur les méthodes de lutte se trouvent dans le Bulletin d'informations JEVI n°01 ([lien](#)).

Rosier

Maladie des taches noires (*Diplocarpon rosae*)

Des symptômes de la maladie des taches noires sont détectés sur rosiers dans les parcs du lycée horticole de Lomme (59) et du lycée agricole de la Baie de Somme à Abbeville (80) où l'attaque est plutôt contenue, les variétés anglaises étant les plus touchées sur ce site. Des jardins de particuliers sont également concernés dans les secteurs d'Orchies (59) et d'Aubigny-en-Artois (62). Des conditions humides et des températures comprises entre 13 et 30°C sont favorables au développement de cette maladie.



GAZONS

Dollar spot

Des symptômes de dollar spot sont toujours observés dans la région, à la faveur des conditions humides voire orageuses. Des dégâts assez importants sont signalés dans le Golf Club d'Amiens (80), le Golf du Lys à Chantilly (60) et l'AA Golf de Saint-Omer (62).

La conservation du champignon s'effectue sous forme de sclérotés dans le sol pendant plusieurs années. Des mesures prophylactiques peuvent être mises en place pour prévenir l'apparition de cette maladie : ramasser les résidus de tonte pour limiter le feutrage ; déféutrer ; adapter l'irrigation ; adapter l'apport d'engrais.



Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cette maladie.

Il s'agit des substances actives suivantes : soufre et *Bacillus amyloliquefaciens* souche QST 713.

Retrouvez la liste actualisée des produits de biocontrôle sur le site :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/protoger/liste-des-produits-de-biocontrole>

Fusariose estivale

De premiers symptômes de fusariose estivale ont été détectés par l'AA Golf de Saint-Omer (62). Des températures élevées et des conditions humides favorisent le développement de cette maladie.

Cette maladie se manifeste par des taches rondes et jaunes.

Des mesures prophylactiques et des méthodes de lutte peuvent être appliquées pour éviter le développement de cette maladie : éviter l'excès d'azote ; ajuster le pH du sol afin qu'il soit compris entre 6.2 et 6.8 ; décompacter le sol 1 à 4 fois par an ; augmenter la hauteur de coupe ; ramasser les résidus de tonte pour limiter le feutrage ; déféutrer le terrain ; éviter d'irriguer trop fortement le gazon resté très sec pendant plusieurs semaines ; se développe davantage sur graminées carencées en phosphore et potassium ; etc.

Fil rouge

Des symptômes de fil rouge sont observés par l'AA Golf de Saint-Omer (62), dans les zones faisant l'objet de moins d'entretien. Les conditions météorologiques douces et humides sont favorables au développement de la maladie.

Ce champignon se dissémine par les outils de tonte, les résidus sous les chaussures, le vent, notamment.

Des mesures prophylactiques et des méthodes de lutte peuvent être appliquées pour éviter le développement de cette maladie : ajuster les apports en engrais azoté (cette maladie peut être causée par un déficit azoté) ; défeutrer ; privilégier une hauteur de coupe de 8 à 10 cm ; etc.

Pour plus d'informations sur cette maladie, consultez [ce lien](#).

Tipules

Les larves de tipules sont actuellement peu présentes dans les gazons.

Des mesures prophylactiques et des méthodes de lutte peuvent être appliquées pour lutter contre ce ravageur : éviter l'excès d'irrigation ; aérer le sol ; favoriser les auxiliaires (merles, étourneaux, batraciens, hérissons, chauve-souris, etc.) ; etc.

Hannetons

Des larves de hannetons sont signalées dans le gazon du Parc du Domaine de Chantilly (60).



ARBRES ET ARBUSTES

Chêne

Chenille de processionnaire du chêne (*Thaumetopoea processionea*)

Des chenilles de processionnaires du chêne ont été observées dans l'enceinte du Golf du Lys de Chantilly (60).



CETTE CHENILLE EST URTICANTE

Des méthodes de lutte alternatives peuvent être appliquées : favoriser les auxiliaires (mésanges, chauve-souris, parasitoïdes) ; adaptation de la gestion paysagère ; destruction mécanique.



Chenille de processionnaire du chêne
(Crédits : P.MOTHIRON)

B

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour ce ravageur.

Il s'agit de la substance active suivante : *Bacillus thuringiensis*.

Retrouvez la liste actualisée des produits de biocontrôle sur le site :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrrole>

Pour en savoir plus, consultez la fiche synthétique réalisée par FREDON Hauts-de-France : [lien](#).

De nombreuses ressources sont concentrées dans le Bulletin d'informations JEVI n°01 : [lien](#).

Marronnier

Mineuse du marronnier (*Cameraria ohridella*)

Des mineuses du marronnier sont toujours présentes dans le parc du Lycée horticole de Lomme (59). Ses dégâts peuvent provoquer la chute des feuilles durant l'été, sans toutefois être mortels pour l'arbre.

Des méthodes prophylactiques et de lutte alternative peuvent être mises en œuvre : composter ou brûler les feuilles mortes tombées à terre pour éliminer les chrysalides ; choisir une espèce peu sensible ; favoriser les auxiliaires (mésanges et araignées, notamment) ; surveiller le vol grâce à des pièges à phéromones ; etc.

Une fiche de présentation du ravageur réalisée par FREDON Hauts-de-France est disponible via [ce lien](#).

Frêne

Chalarose du frêne (provoquée par *Hymenoscyphus fraxineus*)

Des arbres sont atteints par la chalarose du frêne depuis quelques temps dans l'enceinte de l'AA Golf de Saint-Omer (62).

La période est actuellement propice au développement de cette maladie.

Cette maladie entraîne généralement la mort de l'arbre. Aucun moyen de lutte n'est actuellement efficace contre cette maladie

En prévention, il est déconseillé de planter plusieurs frênes communs dans un même espace. Les sujets isolés ou en alignement sont toutefois moins touchés. Lorsqu'un sujet est atteint, il est conseillé de supprimer et d'incinérer les parties atteintes.

Les symptômes sont décrits sur [cette page d'Ephytia](#).



OBSERVATIONS PONCTUELLES

Pucerons

Quelques pucerons ont été observés à Loos-en-Gohelle (62) dans des noisetiers et marronniers. Des pucerons ont également été détectés sur viorne obier dans le verger pédagogique de Grande-Synthe (59), ainsi que des pucerons lanigères sur hêtre.

Les auxiliaires sont également peu nombreux (voir partie AUXILIAIRES).

Cochenilles

La présence de quelques cochenilles est signalée dans le verger pédagogique de Grande-Synthe (59).



Pucerons lanigères

Cochenilles

(Crédits : P.CARON – Verger pédagogique de Grande-Synthe)

Gales

Des gales de plusieurs types sont observées sur plusieurs essences : tilleul, noisetiers, érables ainsi que sur vignes dans le verger pédagogique de Grande-Synthe (59) ainsi qu'à Loos-en-Gohelle (62). Ces gales sont sans danger pour la santé humaine.

Septorioses

Au sein du verger pédagogique de Grande-Synthe (59), ont été observés des symptômes de septoriose de la viorne et de septoriose du cornouiller.



Septoriose du cornouiller



Septoriose de la viorne



Gales sur tilleul

(Crédits : P.CARON – Verger pédagogique de Grande-Synthe)

Anthraxose du rosier

Des symptômes d'anthraxose ont été détectés sur certains des rosiers observés à Loos-en-Gohelle (62). Cette maladie peut entraîner une défoliation précoce des plantes. Aucun traitement n'est nécessaire contre ce bioagresseur.

Rouille du saule

Les symptômes de rouille observés sur un saule dans le parc du cimetière canadien de Loos-en-Gohelle (62) se sont aggravés depuis les dernières observations.

Des pustules orangées, caractéristiques de cette maladie, apparaissent en premier lieu sur les feuilles puis, lorsque l'attaque est forte, les rameaux sont également touchés.

Afin d'éviter le développement et la propagation de cette maladie, il est conseillé d'espacer suffisamment les plants ; réaliser un apport d'engrais à l'automne voire au printemps ; ramasser et brûler les feuilles mortes à l'automne ; etc.



Rouille du saule

(Crédits : FREDON HdF)



AUXILIAIRES

Coccinelles

Quelques coccinelles ont été observées, notamment à Loos-en-Gohelle (62).

L'adulte est capable de consommer 50 à 70 proies par jour, tandis que la larve nécessite 100 à 2 000 proies pour assurer son développement.

Pour favoriser la présence des coccinelles, plusieurs aménagements peuvent être mis en place : haie champêtre, haie fleurie, friche, etc.



Coccinelle adulte

(Crédits : FREDON HdF)

Syrphes

Quelques syrphes adultes ont été observés à Loos-en-Gohelle (62). Cet auxiliaire se nourrit de pollen et de nectar lorsqu'il est adulte tandis que de nombreuses espèces sont zoophages à l'état larvaire : elles consomment principalement des pucerons (entre 400 et 700 durant leur développement, soit en 10 jours).



Syrphe adulte
(Crédits : FREDON HdF - Archives)



Puceron mycosé
(Crédits : FREDON HdF)

Pucerons mycosés

Des pucerons mycosés ont été observés à Loos-en-Gohelle (62). Ces pucerons ont été attaqués par des champignons entomopathogènes. Les conditions humides favorisent les attaques par ce type d'auxiliaire.



ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)

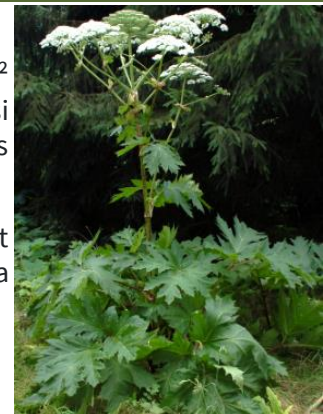
La berce du Caucase est présente à Loos-en-Gohelle (62) : un foyer de 6m² a été observé, les pieds atteignent 1 à 1,20m ; des pieds sont aussi présents dans le parc du lycée horticole de Lomme (59), où certains pieds atteignent 80 cm.

Il convient d'être vigilant quant à sa gestion : la période actuelle est favorable à la grenaison de la berce du Caucase. Dans ce cas, sa destruction est déconseillée afin d'éviter sa dispersion.



CETTE PLANTE PEUT PROVOQUER DES BRULURES,

NOTAMMENT.



Berce du Caucase

(Crédits : Centre de Ressources
Espèces Exotiques Envahissantes)

Pour en savoir plus, consultez la fiche technique réalisée par FREDON Hauts-de-France : [lien](#).

De nombreuses ressources sont également mentionnées dans le [Bulletin d'informations JEVI n°02](#).

Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)

La période d'émission de pollens par l'ambroisie à feuilles d'armoise va prochainement débuter. Ainsi, il est conseillé d'éliminer les pieds avant cette période afin de prévenir tout risque d'allergie.



LE POLLEN DE CETTE PLANTE EST ALLERGISANT.

La fiche technique suivante répertorie toutes les informations à connaître sur cette plante : [lien](#).

Renouées asiatiques

Des pieds de renouées asiatiques ont été observés dans le parc du Lycée horticole de Lomme (59).

De nombreuses ressources sont répertoriées sur cette Espèce Exotique Envahissante dans le Bulletin d'informations JEVI n°01 ([lien](#)).



Fleur d'ambroisie à feuilles d'armoise

(Crédits : Observatoire des Ambrosies)



ZOOM SUR ...

Le transport des végétaux

De nombreux organismes présentent un danger pour les végétaux, qu'ils soient cultivés ou d'ornement. L'aire de répartition de ces bioagresseurs peut être restreinte, les conséquences sont alors limitées. Le danger réside alors dans le potentiel de répartition de ces bioagresseurs, pouvant survenir par introduction par l'Homme, volontaire ou non.



Quelle réglementation ? Principaux éléments

Si vous souhaitez importer des produits végétaux dans l'Union Européenne **depuis un pays non-membre** (hors Andorre, Monaco et Suisse) :

- ❖ Certains produits sont **interdits** à l'entrée sur le territoire de l'UE, tels que les tubercules de pommes de terre destinés à la plantation.
- ❖ La quasi-totalité des autres produits doivent obligatoirement être accompagnés d'un certificat phytosanitaire.
- ❖ Enfin, les végétaux destinés à la plantation doivent être inspectés à l'arrivée dans l'UE, en plus du certificat.

Concernant le transport de végétaux **au sein de l'UE**, il est autorisé à conditions qu'ils soient destinés à une consommation personnelle, et qu'ils ne comportent pas de bioagresseurs.

Tous les produits, leur quantité autorisée ainsi que les documents qui doivent les accompagner sont répertoriés sur [ce site du gouvernement](#) et [celui-ci de l'Union Européenne](#).

En cas de doute, présentez-vous à la douane.

Sensibilisation

Depuis 2022, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire mène [la campagne « Plantes en danger »](#) pour sensibiliser aux enjeux de l'introduction d'organismes en France. Six bioagresseurs sont principalement ciblés : *Xylella fastidiosa*, le scarabée japonais, le capricorne asiatique en France métropolitaine, ainsi que la fusariose du bananier, le jaunissement mortel du palmier et la maladie du dragon jaune en Outre-mer.

En Europe, [la campagne « Plant Health for life »](#) est lancée en 2024. Son but ? Sensibiliser les européens aux dangers du transport des végétaux.

Principales conséquences de l'introduction de nouveaux organismes

- ❖ Conséquences économiques : perte de rendement pour les agriculteurs, perte d'emploi, augmentation des coûts de production, augmentation du prix des denrées, etc.
- ❖ Conséquences environnementales : perte de biodiversité, dégradation des écosystèmes, déséquilibres environnementaux, etc.

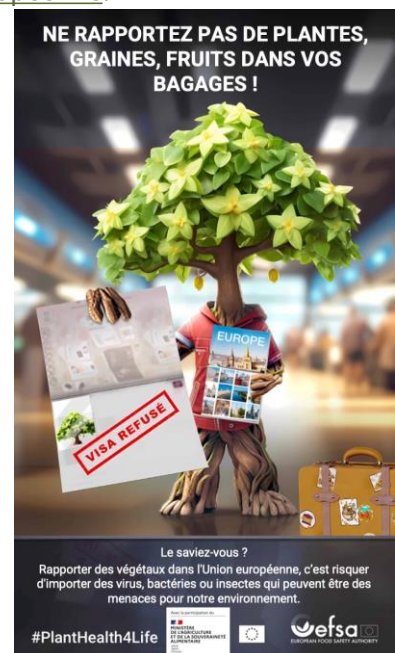
Pourquoi est-ce important ? Exemples d'organismes introduits dans un nouvel environnement

- ❖ La pyrale du buis est apparue en France par l'introduction de plants de buis depuis la Chine en 2008.
- ❖ Le frelon asiatique a été introduit en 2004 en France par accident, alors que des femelles fondatrices se trouvaient dans des poteries ramenées de Chine par un horticulteur du Lot-et-Garonne.
- ❖ Le scarabée japonais, insecte très polyphage pouvant se nourrir de près de 300 plantes, a probablement été introduit aux Etats-Unis sur des bulbes d'iris provenant de l'Est de l'Asie.
- ❖ La chalarose du frêne semble avoir été introduite en Europe par le transport de plants de frênes venant d'Asie.

Ressources

De nombreuses ressources sont disponibles en ligne pour en apprendre plus sur le transport des végétaux :

- ❖ Un audio sur le point de la situation en France est disponible [ici](#) ;
- ❖ De nombreuses informations se trouvent sur le site internet du gouvernement : [lien](#) ;
- ❖ Si vous voyagez en dehors de l'UE, [ce flyer](#) regroupe toutes les informations importantes ;



Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !

A l'échelle mondiale, 80 % des plantes à fleurs se reproduisent grâce à ces insectes auxiliaires et en particulier grâce aux abeilles. La préservation de la santé du cheptel apicole implique la mise en place de bonnes pratiques au niveau de la gestion des ressources alimentaires des abeilles, de la maîtrise des risques sanitaires et de l'utilisation raisonnée des produits phyto-pharmaceutiques en protection des cultures.

Les pouvoirs publics ont renforcé les études écotoxicologiques, la réglementation, ainsi que les contrôles sanitaires et phytosanitaires visant à protéger les insectes pollinisateurs.

Plus d'informations sur la protection des abeilles en cliquant sur ces différents liens :
[Information sur la réglementation pour la protection des insectes pollinisateurs,](#)
[Arrêté Abeilles et liste des cultures non attractives](#)

La dernière mise à jour de la liste des produits de biocontrôle est accessible en suivant [ce lien](#) (24/06/2024).



Abeille

(Crédits : FREDON Hdf)

N'hésitez pas à consulter le [site internet de FREDON Hauts-de-France](#), où les activités de FREDON sont décrites. De nombreuses ressources y sont également disponibles.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau d'espaces verts. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, les observations ne peuvent être transposées telles quelles à tous les espaces verts. FREDON Hauts-de-France dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les exploitants, jardiniers amateurs ou tout autres détenteurs de végétaux et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès de professionnels agréés.

Observations : Lycée horticole de Lomme, Lycée professionnel agricole de la Baie de Somme, Mairie de Loos-en-Gohelle, Mairie de Grande-Synthe, Domaine de Chantilly, Golf du Lys à Chantilly, AA Golf de Saint-Omer, Golf Club d'Amiens, FREDON Hauts-de-France.

Rédaction et animation : FREDON Hauts-de-France

Directeur de la publication : Björn DESMET, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt des Hauts-de-France.

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du Bulletin d'informations JEVI en Hauts-de-France n°04 du 18/07/2024 »

Coordination et renseignements : Marie BERNARD, marie.bernard@fredon-hdf.fr